

# Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

## **Latécoère S.A.**

Société Anonyme à Conseil d'administration  
au capital de €. 190.337.036  
135 rue de Périole  
31500 Toulouse

**Assemblée Générale d'approbation  
des comptes clos le 31 décembre 2018**

**Grant Thornton**  
**Commissaire aux Comptes**  
29 rue du Pont – CS 20070  
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit**  
**Commissaire aux Comptes**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Latécoère S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3 189 760 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Labège, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc  
Associé

**KPMG Audit**

Département de KPMG SA



Michel Dedieu  
Associé

Éric Junières  
Associé

**Siège**

135 rue de Périole - BP 25211  
31079 Toulouse Cedex 5 – France  
T +33 (0)5 61 58 77 00

[www.latecoere.aero](http://www.latecoere.aero)

**ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS**  
établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussignée, Yannick Assouad, Directeur Général de la société Latécoère certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 3.189.760 € (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

A Toulouse, le 10 avril 2019



Yannick Assouad  
Directeur Général